



Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le 10/12/2020

ID : 063-200071199-20201208-CCPL\_2020\_142-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	38 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **02 décembre 2020**  
Date d'affichage : **02 décembre 2020**

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Catherine CUZIN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

#### Absents:

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Christelle CHAMPOMIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2020-142 : CONVENTION 2021-2023 BALIRANDO

Rapporteur : Bernard MANILLERE

La communauté de Commune Plaine Limagne dispose depuis 2017 d'une convention de partenariat pour la maintenance (balisage, petit entretien) pour les sentiers de randonnée et VTT avec Balirando. Une convention triennale a été signée en 2017 et un avenant permettant de prolonger cette convention a été signé pour 2020.

Afin de permettre une continuité de l'entretien de ces circuits de randonnée et VTT, il est proposé de conventionner à nouveau pour les trois années à venir, de 2021 à 2023.

Les tarifs restent inchangés par rapport aux précédentes conventions, à savoir 10 €/km pour les sentiers pédestres et 9 €/km pour les sentiers VTT, soit un total de 1550 € par an.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider la convention triennale ;
- d'autoriser le président à signer ladite convention ;
- d'inscrire au budget primitif 2021 les sommes nécessaires au paiement de la maintenance des circuits de randonnée.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

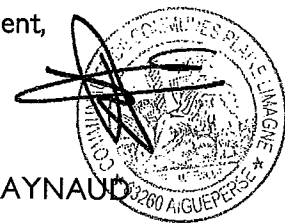

A Aigueperse, le 10/12/20

Le Président,


Official seal of the Communauté de Communes Plaine L'Aigüe, Aigueperse, 63260. The seal features a central emblem with a landscape and a figure, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES L'AIGÜE' and '63260 AIGÜEPERSE'.

Le Président,

Official seal of the Communauté de Communes Plaine L'Aigüe, Aigueperse, 63260. The seal features a central emblem with a landscape and a figure, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINES L'AIGÜE' and '63260 AIGÜEPERSE'.

Claude RAYNAUD